



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Calvados

Vrai ou faux ?

Seuls les médecins généralistes peuvent réaliser les bilans de prévention.

Faux

Le dispositif *Mon bilan prévention* est un temps d'échange privilégié avec un professionnel de santé sur vos habitudes de vie et les sujets qui vous préoccupent.

D'une durée de 30 à 45 minutes, ces bilans peuvent être effectués par un médecin, une sage-femme, un infirmier ou un pharmacien. Pour faciliter la prise de rendez-vous, un annuaire des professionnels de santé réalisant des bilans de prévention est mis à disposition sur le site santé.fr/annuaire-mon-bilan-prevention.

Tout savoir sur *Mon bilan prévention*

